

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLTONS

Extrait du Registre des délibérations

du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 05 mars, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 26 février 2026

Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX.

PRESENTS : Mesdames, Fabienne AGNOUX, Jeanne-Marie AMOREIRA, Sandrine LETOQUIN, Brigitte LAURENSOU, Audrey PAREL, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Georges CARAMINOT, Stéphanie MAGNE, Marie-Claude AVELINO.

PROCURATION(S) : Marie-Claude AVELINO donne procuration à Gérard BRETTE.

Stéphanie MAGNE donne procuration à Brigitte LAURENSOU.

Délibération n° 2026-16

Cotisations et adhésions municipales 2026

Le maire propose l'adhésion aux associations suivantes

- l'Association des Maires de la Corrèze (ADM 19) :

Hôtel du Département - 9, rue René et Emile Fage - BP 199 - 19005 TULLE CEDEX

**- l'Association Locale d'Insertion et d'Economie Alternative et Solidaire
« ARCADOUR »**

Zone Artisanale Bois Duval – 19300 Rosiers d'Égletons

- l'Association des Maires Ruraux de la Corrèze (AMR 19)

Mairie de Meymac – 19250 Meymac

- la Fondation du Patrimoine du Limousin

2, route de Saint-Jean Ligoure – 87260 Pierre-Buffière

-Corrèze Ingénierie

Hôtel du département – 1900 Tulle

-CAUE de la Corrèze

45 quai Aristide Briand – 19000 Tulle

- le Comité des Oeuvres Sociales du Personnel des Collectivités Territoriales :

Champeau - 19000 TULLE

- S'engage à ouvrir les crédits correspondants aux articles 6182 (abonnement revues), **6281** (cotisations), **6558** (contribution aux frais de fonctionnement de ces organismes), **6411** (cotisation COS) au budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Confirme l'adhésion de la commune de ROSIERS D'EGLETONS aux organismes ci-dessus pour l'année 2026.

Membres : 14
Présents : 9
Représenté(s) : 2
Nombre de votants : 11
Exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE



La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.